

Sommaire, Mars 1906

| | |
|--|-----|
| Chronique du Sanctuaire..... | 401 |
| Les convenances de l'Annonciation..... | 408 |
| La Vénérable Marie de l'Incarnation | 415 |
| La Sainte Mort..... | 421 |
| Légende aussi vieille que le monde..... | 424 |
| Souscriptions aux Stations du Rosaire..... | 425 |
| Notre-Dame du Puy..... | 439 |
| Prières et actions de grâces..... | 433 |
| Faveurs obtenues, nécrologie..... | 440 |

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.

Le DIRECTEUR doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le nom du bureau de poste que l'on quitte.

Que toute irrégularité dans la réception des ANNALES soit signalée sans retard au Directeur, si écrivain quel numéro est en défaut.

Pour des raisons multiples, prière, autant que possible, de ne pas envoyer des timbres-poste.

N. B.—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de Banque.—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq cents** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'escompte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU T. S. ROSAIRE,

Cap-de-la-Madeleine,

Que.